

Mise en ligne sur www.strategie.gouv.fr du rapport « Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire »

à partir de vendredi 17 mars à 12h00

Les travaux menés sous l'égide du Centre d'analyse stratégique (ex-Commissariat général du Plan) au sein d'un groupe de travail associant les principaux départements ministériels concernés ainsi que des fédérations professionnelles ont alimenté au fil de l'eau la réflexion interministérielle sur le volet économique du projet de loi sur l'immigration et l'intégration, menée au sein du comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI).

Au delà, ils se sont efforcés de mettre en résonance la situation de la France avec celle de ses partenaires européens, en tenant compte des projets présentés par la Commission européenne en matière de migrations économiques.

Les trois enseignements du rapport :

- la France, à la différence de ses voisins, n'aura pas besoin, dans les dix prochaines années, d'un recours massif à l'immigration de main-d'œuvre, en raison d'une situation démographique plus favorable ;
- certaines branches d'activité souffrent aujourd'hui des difficultés récurrentes de recrutement qui freinent leur développement ; le recours à l'immigration peut constituer une solution transitoire à ces difficultés, à condition que les mécanismes d'orientation de la main-d'œuvre soient efficaces et que les secteurs d'activité en cause poursuivent en parallèle les efforts entrepris pour améliorer l'attractivité de ces métiers et fidéliser leurs salariés.
- La stratégie migratoire de la France doit tenir compte du contexte européen et de la progressive communautarisation de ces politiques de mouvement de main-d'œuvre, sachant que l'Union européenne va connaître dans son ensemble, au cours des années à venir, une forte pression migratoire vis-à-vis de laquelle les Etats doivent coordonner leurs politiques.

Le cadre communautaire, tout en laissant aux Etats membres l'entière maîtrise de leur immigration économique, évolue progressivement, encourageant notamment les Etats membres à faciliter l'arrivée de salariés très qualifiés, de main-d'œuvre saisonnière ou de personnels en formation.

.../...

Le rapport préconise de ce fait une orientation des politiques en matière d'immigration économique dans trois directions :

- faciliter pour certaines catégories professionnelles, dans des zones géographiques ciblées, le recours à la main-d'œuvre étrangère par les employeurs ne parvenant pas à pourvoir leurs postes de travail, ainsi que la venue de travailleurs saisonniers ;
- organiser les mouvements de main-d'œuvre à l'intérieur des entreprises transnationales, notamment dans le cadre de détachement ;
- encourager la venue en France de personnels très qualifiés, en facilitant en particulier l'accès des étudiants étrangers ayant achevé leur formation au marché du travail.

Publication du rapport « Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire » dans une nouvelle collection à la Documentation Française à la mi-avril 2006

Contact presse :

Caroline de JESSEY
01 45 56 51 37 – 06 21 80 35 63
caroline.de-jessey@strategie.gouv.fr

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
www.strategie.gouv.fr

Contact : Caroline de JESSEY
01 45 56 51 37 – 06 21 80 35 63
caroline.de-jessey@strategie.gouv.fr